

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 janvier 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

- 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023
- 3.2 Séance du 7 décembre 2023 (budget)
- 3.3 Séance du 7 décembre 2023 (Règlement taxation)

4. Finance

- 4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 108 000\$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024
- 4.2 Soumission pour l'émission d'obligation – Résolution d'adjudication
- 4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie sur les rues d'Ayer's Cliff et des Sources
- 4.4 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de voirie sur les rues des Roses, des Asters, des Iris et des Lupins

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
- 6.2 Lettre d'entente avec la Société de la Croix-Rouge (division Québec) – Autorisation de signature

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)
- 7.3 Frais pour fins de parc – Lot 4 248 341, 540, chemin du Ruisseau – Projet de lotissement
- 7.4 Frais pour fins de parc – Lot 4 248 614, 13 au 25, rue de la Grand-Rue – Projet de lotissement
- 7.5 Demande de dérogation mineure n° 2023-10 – lot 4 248 939, rue Caroline – zone R-2 - superficie de la partie bigénération d'une habitation unifamiliale bigénération;

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Demande de financement – relance de la piste de ski de fond 4 Vallons – Phase 2 et 3

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Ajustement contrat pour l'entretien ménager
- 10.3 Québec municipal – Renouvellement 2024
- 10.4 Renouvellement ADMQ
- 10.5 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech
- 10.6 Au Microphone – Contrat 2024
- 10.7 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
- 10.8 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-01-001

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 8 janvier tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2023

2024-01-002

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.2 Séance du 7 décembre 2023 (budget)

2024-01-003

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 (budget) tel que rédigé.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ADOPTÉE

3.3 Séance du 7 décembre 2023 (Règlement taxation)

2024-01-004

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 (Règlement taxation) tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 108 000\$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 108 000 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-552	370 896 \$
2023-553	525 993 \$
2023-556	1 211 111 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2023-552, 2023-553 et 2023-556, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2024-01-005

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU LAC MEMPHRÉMAGOG

230, RUE PRINCIPALE OUEST

MAGOG, QC

J1X 2A5

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2023-552, 2023-553 et 2023-556 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4.2 Soumission pour l'émission d'obligation – Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	8 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 janvier 2024
Montant :	2 108 000 \$		

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2023-552, 2023-553 et 2023-556, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 janvier 2024, au montant de 2 108 000 \$;

Considérant qu'a la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

61 000 \$	4,90000 %	2025
64 000 \$	4,50000 %	2026
67 000 \$	4,25000 %	2027
70 000 \$	4,25000 %	2028
1 846 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,58100 Coût réel : 4,59844 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

61 000 \$	5,00000 %	2025
64 000 \$	4,50000 %	2026
67 000 \$	4,50000 %	2027
70 000 \$	4,50000 %	2028
1 846 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,39100 Coût réel : 4,65781 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

61 000 \$	5,00000 %	2025
64 000 \$	4,50000 %	2026
67 000 \$	4,25000 %	2027
70 000 \$	4,25000 %	2028
1 846 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,17300 Coût réel : 4,69818 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2024-01-006

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 108 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

QUE le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie sur les rues d'Ayer's Cliff et des Sources

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 3 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Couillard Construction Ltée;

2024-01-007

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.3) du 21 novembre 2023 de Couillard Construction Ltée pour les travaux de voirie et de pavage rues d'Ayer's Cliff et des Sources au montant de 442 273,73 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

4.4 Approbation et paiement du décompte numéro 4 – Travaux de voirie sur les rues des Roses, des Asters, des Iris et des Lupins

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 4 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Excavation G. G. Laroche (9181-3212 Québec Inc.);

2024-01-008

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.4) du 14 décembre 2024 de Excavation G. G. Laroche (9181-3212 Québec Inc.) pour les travaux de drainage et de voirie rues des Roses, des Asters, des Iris et des lupins au montant de 59 424,72 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois de décembre est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de décembre est déposé.

6.2 Lettre d'entente avec la Société de la Croix-Rouge (division Québec) – Autorisation de signature

Considérant que la municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les services offerts par la Croix-Rouge constituent un moyen efficace d'offrir de l'assistance aux sinistrés et répondent au devoir de la municipalité de venir en aide aux personnes qui vivent des situations d'urgence;

Considérant qu'une nouvelle lettre d'entente de services aux sinistrés entre la municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) a été déposée et qu'il est opportun de signer l'entente pour les trois prochaines années;

2024-01-009

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'autoriser le maire et le directeur général à signer la nouvelle lettre d'entente de services aux sinistrés proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Division du Québec) et de transmettre un exemplaire signé à la Croix-Rouge.

Que par ces signatures les services comptables de la municipalité soient autorisés à verser la contribution annuelle prévue à la lettre d'entente, soit 0,20\$ par citoyen résident.

ADOPTÉE

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de décembre est déposé.

7.2 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEC)

Considérant l'intérêt manifesté par l'inspecteur en bâtiments et environnement ainsi que l'inspecteur et chargé projet en environnement de participer à l'association qui représente leur activité;

Considérant l'intérêt de la municipalité à ce que ses inspecteurs puissent échanger avec des confrères et participer à des formations visant à accroître et maintenir leurs compétences;

2024-01-010

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que la municipalité agrée aux demandes de l'inspecteur en bâtiments et environnement et de l'inspecteur et chargé projet en environnement et qu'elle assume les coûts de 707.10\$ attachés l'inscription de messieurs Étienne Langlois D'Or et David Curry à la COMBEQ;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-610-00-454 du budget 2024 de la municipalité.

ADOPTÉE

7.3 Frais pour fins de parc – Lot 4 248 341, 540, chemin du Ruisseau – Projet de lotissement

Considérant que la Municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 248 341 du cadastre du Québec;

2024-01-011

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 4 220 \$.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

ADOPTÉE

7.4 Frais pour fins de parc – Lot 4 248 614, 13 au 25, rue de la Grand-Rue – Projet de lotissement

Considérant que la Municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir moins 5 % de la valeur du résidu divisible;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision du lot 4 248 614 du cadastre du Québec;

2024-01-012

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 1 321,97 \$.

ADOPTÉE

7.5 Demande de dérogation mineure n° 2023-10 – lot 4 248 939, rue Caroline – zone R-2 - superficie de la partie bigénération d'une habitation unifamiliale bigénération

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un *Règlement sur les dérogations mineures n° 97-334*;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande consiste à obtenir l'autorisation pour construire une habitation unifamiliale bigénération dont la partie bigénération aurait une superficie de 87,16 m²;

Considérant que l'article 4.19 du *Règlement de zonage n° 90-256* précise que l'intégration du logement bigénération dans l'habitation unifamiliale ne peut occuper une superficie totale supplémentaire de 70 m²;

Considérant que les demandeurs désirent construire une résidence unifamiliale bigénération sur un terrain résidentiel vacant d'une superficie de 5843 m²;

Considérant que la superficie totale demandée pour la partie bigénération de l'habitation unifamiliale dépasse de 17 m² ce qui est autorisé au règlement de zonage;

Considérant que la superficie habitable de la partie bigénération de l'habitation unifamiliale représente 24,8 % du total des espaces habitables de celle-ci;

Considérant que la superficie de l'habitation serait de 226,94 m²;

Considérant que la superficie habitable de l'habitation serait de 313,96 m²;

Considérant que les maisons sur les deux terrains adjacents, à gauche et à droite du terrain visé par la demande ont deux étages en hauteur, en plus d'un sous-sol;

Considérant que l'aire d'étages (la superficie cumulée de chacun des étages de la maison) de la maison située sur le terrain adjacent à droite, si l'on regarde à partir de la rue, est la même que celle projetée par le projet des demandeurs;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que le terrain visé par la demande appartient encore au propriétaire du terrain voisin et que celui-ci a rédigé une lettre d'appui à la demande, croyant que le projet s'insère bien dans le voisinage;

Considérant que le règlement de zonage autorise jusqu'à 2 chambres à coucher pour la partie bigénération d'une habitation unifamiliale bigénération et que les membres du CCU trouvent qu'il est très difficile d'aménager 2 chambres à coucher dans la partie bigénération tout en respectant la superficie maximale autorisée de 70 m²;

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2024-01-013

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale bigénération dont la partie bigénération aurait une superficie de 87,16 m².

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de décembre est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de décembre est déposé.

8.3 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

Considérant que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Considérant que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

2024-01-014

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

QUE maire, monsieur Jacques Demers et le directeur général, monsieur Marc Marin soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités.

QUE directeur général, monsieur Marc Marin soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9) LOISIRS / CULTURE

**9.1 Demande de financement – relance de la piste de ski de fond
4 Vallons – Phase 2 et 3**

Considérant que le Comité des loisirs Sainte-Catherine-de-Hatley a repris les opérations de la piste de ski de fond 4 Vallons à l'hiver 2022-2023;

Considérant qu'un la première phase du plan de relance a été un succès;

Considérant que la phase 2 est presque terminée pour la réfection des pistes existantes pour les rendre conformes et sécuritaires aux normes actuelles ;

Considérant qu'ils sont prêts pour débiter la dernière et troisième phase du plan de relance. Il s'agit de l'ouverture d'un tout nouveau sentier de ski de fond pour débutant, long de 10 km aller-retour en direction d'Ayer's Cliff;

Considérant que le comité des loisirs a présenté une demande à la municipalité de 7 500 \$ pour ce projet, qui représente la moitié du financement nécessaire;

2024-01-015

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité accepte de verser un montant de 7 500 \$, sur présentation de factures de dépenses, pour le financement de la relance de la piste de ski de fond 4 vallons – Phase 2 et 3.

Que cette dépense soit affectée au poste 02-701-90-991 du budget de la municipalité.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de décembre du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Ajustement contrat d'entretien ménager

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster selon l'IPC du Québec au 30 octobre 2023, madame Julie Bergeron, aux fins que son contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la municipalité à compter de janvier 2024;

Considérant la qualité du service offert par madame Bergeron et les nombreuses années où elle est au service de la municipalité;

2024-01-016

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'accepter que le tarif horaire pour le contrat d'entretien ménager de la municipalité avec madame Julie Bergeron soit porté à 27\$ de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

10.3 Québec municipal – Renouvellement 2024

Considérant qu'il est requis à cette période de l'année de se prononcer sur le renouvellement de l'abonnement au portail de Québec municipal;

2024-01-017

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que l'abonnement à Québec municipal soit renouvelé pour l'exercice 2024 de la municipalité.

Qu'en conséquence soit autorisé le versement de la cotisation annuelle de 580.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10.4 Renouvellement ADMQ

Considérant qu'il est prévu au contrat du directeur général que le conseil autorise l'adhésion du directeur général avec l'option de l'assurance à l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) annuellement;

Considérant que l'ADMQ offre plusieurs avantages, formations et outils de gestion à ses membres;

2024-01-018

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion du directeur général à l'ADMQ avec l'option de l'assurance et le paiement d'une somme de 1 054,13\$ à pourvoir du poste 02-130-00-454 du budget 2024 de la municipalité.

ADOPTÉE

10.5 Contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech

Considérant la facture de la firme Infotech visant le contrat de service pour les logiciels de gestion utilisés par la municipalité pour 2024;

2024-01-019

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

Que la municipalité autorise le contrat de services-suite du logiciel Sygem aux prix et conditions de la proposition de la firme Infotech en date du 1^{er} janvier 2024 pour une somme de 8 556\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

10.6 Au Microphone – Contrat 2024

Considérant l'offre de services datée du 11 décembre dernier par Rémy Perras de Au Microphone, à la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, pour l'année 2024;

Considérant que la municipalité est satisfaite des services offerts par Monsieur Perras depuis plusieurs années;

2024-01-020

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

De mandater Rémy Perras, Au Microphone pour la production de douze entrevues sous forme de vidéo disponibles sur la page You Tube Au Microphone, pour un montant total de 3 150 \$ plus les taxes.

Que le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 340, budget 2024.

ADOPTÉE

10.7 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

Considérant que la municipalité a reçu le 21 juin 2021 une aide financière du Gouvernement du Québec d'un montant maximal de 130 965 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que le 19 décembre 2022 le Gouvernement du Québec a prolongé le programme jusqu'au 31 mai 2024;

Considérant que la municipalité aurait des travaux de rénovation à effectuer à son centre communautaire et à l'hôtel de ville pour un montant d'environ 75 000 \$;

Considérant que les travaux au centre communautaire consistent principalement au changement du panneau de contrôle du système d'alarme, du changement des luminaires, d'ajout de gouttière et de convecteur, refaire la peinture intérieure et mise à niveau du système de traitement d'eau;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que les travaux à l'hôtel de ville consistent au changement des fenêtres, et de la mise à niveau du système de traitement d'eau,

2024-01-021

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que le conseil autorise les travaux prévus de rénovation au centre communautaire et à l'hôtel de ville pour un montant plus au moins de 75 000 \$.

Que le montant de la dépense soit couvert par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux et soit réalisé avant le 31 mai 2024.

ADOPTÉE

10.8 Banque alimentaire Memphrémagog – Demande d'aide financière

Considérant que la municipalité veut soutenir les activités de ce regroupement qui au courant de chaque année offre du soutien aux gens de la communauté qui en ont besoin;

2024-01-022

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

De soutenir les activités de la Banque alimentaire Memphrémagog pour un montant de 1 000 \$, lequel sera prélevé du poste Subventions 02-701-90-991 prévu à cet effet aux prévisions budgétaires 2024.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à la Banque alimentaire Memphrémagog.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202300731	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	656.83 \$
BELL Canada	202300734	Internet et IP fixes	174.71 \$
CIBC	202300729	Remboursement trop perçu de la Banque CIBC	928.35 \$
Conseil Sport Loisir de l'Estrie	202300740	Arrêt de paiement chèque 202300438 et ré impression (perdu)	1 368.20 \$
COULOMBE THOMAS	202300751	Réso 2023-12-323	50.00 \$
COULOMBE, René	202300746	Réso 2023-12-323	50.00 \$
COUTURE, Jean	202300741	Réso 2023-12-323	50.00 \$
CURRY, David	202300748	Réso 2023-12-323	50.00 \$
DEMERS, Jacques	202300739	Réso 2023-12-323	50.00 \$
Desjardins Assurances	202300744	Assurances collectives juillet Q19800310	2 179.12 \$
FOUCHER MARIANKA	202300754	Réso 2023-12-323	50.00 \$
FTQ	202300758 202300759	REER	3 232.42 \$
GUERTIN LUC	202300753	Réso 2023-12-323	50.00 \$
Hydro-Québec	202300732	Éclairage public	24.32 \$
Lamoureux Julie	202300742	Réso 2023-12-323	50.00 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202300749	Réso 2023-12-323	50.00 \$
Laplante Stéphane	202300743	Réso 2023-12-323	50.00 \$
LAROSE, Huguette	202300738	Réso 2023-12-323	50.00 \$
Loiselle Nancy	202300750	Réso 2023-12-323	50.00 \$
Marc Marin	202300752	Réso 2023-12-323	50.00 \$
MATHIEU, Josyane	202300747	Réso 2023-12-323	50.00 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202300756	Déductions à la source	12 628.27 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202300757	Déductions à la source	5 111.45 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202300737	Déchets, compost et boues novembre 2023	6 045.69 \$
Services de cartes Desjardins	202300735	Sapin de Noël salle communautaire	99.13 \$
VILLE DE SHERBROOKE	202300733 202300755	Électricité	7 804.33 \$
		*Rémunération des élus	9 842.17 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

		*Rémunération du personnel	25 478.12 \$
		Total des comptes payés	76 273.11 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
ADN Communication	202400031	Licence mensuelle novembre	68.84 \$
AQUATECH	202400026	Forfait entretien des équipements novembre et décembre	650.22 \$
BERGERON, Julie	202400023	Entretien ménager décembre 2023 salle communautaire et hôtel de ville	2 314.00 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	202400016	Dossier général administration et urbanisme	2 248.27 \$
Camions Denis Lefebvre	202400039	Contrat déneigement versement 2 de 5	199 818.73 \$
CANAC	202400036	Roulettes et plaques cloutées	22.25 \$
Constructions Vincent Laverdure	202400015	Ramassage arbre coupé sur chemin Ayer's Cliff	212.70 \$
CURRY, David	202400028	Remboursement km décembre	29.14 \$
Dion, Marc	202400017	Comité CCU décembre 2023	100.00 \$
ENTREPRISE LTCA INC.	202400003	loc. toilette chimique novembre et décembre et frais de déplacement	379.43 \$
Enviro Connexions	202400034	Service novembre, décembre et Conteneur Dominique Savio réso 2016-03-287	44 107.10 \$
F.Racicot Excavation Inc.	202400005	Ramassage pin coin M. Bélanger chemin Ayer's Cliff, MG20B	206.95 \$
Fonds d'assurance des municipalités Québec	202400042	Franchise dossier 232628-30	1 000.00 \$
Fonds d'information	202400000	Avis des droits de mutation novembre et décembre	90.00 \$
Foss National	202400046	factures essence	681.44 \$
FQM	202400019	Honoraires professionnels étude faisabilité eau potable et usée réso 2023-11-295	319.69 \$
Gilles Labonté Inc.	202400018	Aéroconvecter à la salle communautaire	2 512.97 \$
GOLIAX	202400037	Quincaillerie pour pancartes, panneaux virages, vitesses, flèches directionnelles	389.10 \$
GSC COMMUNICATION INC.	202400004	Appel de service problème messagerie	74.73 \$
GUERTIN LUC	202400038	Remboursement km et cellulaire décembre	54.26 \$
Homewood Santé Inc	202400043	Programme d'aide aux employés (FQM044)	54.81 \$
IMPRIMERIE CRM	202400030	Dépliants bleus	367.92 \$
INFOTECH	202400013	Balance de la papeterie (comptes de taxe et chèques 2024) incluant les frais transp.	936.31 \$
LANGLOIS-DOR, Étienne	202400029	Remboursement km décembre	121.40 \$
LEBEL RICHARD	202400033	Comité CCU décembre 2023	100.00 \$
Les Services Exp Inc.	202400021	Assistance chantier Secteur des Roses réso 2023-04-164 Assistance chantier Travaux Ayer'S Cliff et Des Sources réso 2023-02-28	11 339.13 \$
Les Services MJD et Fils Inc	202400025	Versement 2 de 4 stationnements et chemin de tolérance	13 701.01 \$
LOCATION LANGLOIS INC.	202400001	Huile à mélange, gant, huile à chaîne	72.00 \$
Marc Marin	202400035	Remboursement km et cellulaire décembre	84.80 \$
MEGABURO	202400008	Contrat photocopies	80.17 \$
MOLLEUR STÉPHAN	202400007	Vers. 2 de 4 trottoirs du village réso 2023-10-265 et déneigement ch de tolérance	4 189.40 \$
MRC DE MEMPHRÉMAGOG	202400006	Facturation patrouille nautique Massawippi, vignettes, quote-part spéciale transport adapté	21 988.00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton & Ass	202400020	Mission d'audit 2023-facture progressive réso 2023-10-273	4 369.05 \$
RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016	202400009	ramassage de cerf	143.72 \$
RÉGIE DE POLICE MEMPHRÉMAGOG	202400010	Janvier 2024	45 875.00 \$
RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES	202400022	Collecte, transport et traitement des encombrants 1/4	6 130.47 \$
RODRIGUE, Mireille	202400024	Remboursement 50% biblio North Hatley	15.00 \$
Roy Radio Tv	202400041	Ensemble de micros salle communautaire	865.17 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE	202400011	décembre	820.32 \$
SENTIER NATURE TOMIFOBIA	202400002	Aide financière réso 2023-12-318	600.00 \$
Services de cartes Desjardins	202300726	656,69\$ Voirie 17,25\$ Skypoint caméra descente à bateaux 46,57\$ ITCloud	720.51 \$
Société financière Grenco Inc.	202400027	Contrat loc. photocopieur	82.93 \$
ST-PIERRE NORMAND	202400032	Comité CCU décembre 2023	100.00 \$
Technologies Cdware Inc	202400040	Contrat de service GSP déneigeuses décembre	36.56 \$
Ville de Magog	202400012	Taxes sur facture 3FD000846	2 184.18 \$
		Total des comptes à payer	370 257.68 \$

		Grand total comptes payables et salaires	446 530.79 \$
--	--	---	----------------------

2024-01-023

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

13) DIVERS

13.1 Discussion avec les citoyens présents sur le projet d'émondage d'Hydro-Québec sur la route 141

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20h00 sur proposition Huguette Larose

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier